



# FONDATION de prévoyance rapport annuel 2020



SWISS MEDICAL  
NETWORK

[www.swissmedical.net](http://www.swissmedical.net)

# Votre fondation, votre prévoyance

Madame, Monsieur, Chers Assurés,

Nous avons le plaisir de vous remettre notre Rapport Annuel 2020, qui présente la Fondation de prévoyance et résume les faits et chiffres clés pour l'année écoulée.

Malgré la crise sanitaire qui aura marqué l'année 2020 et la chute vertigineuse des marchés financiers en mars 2020, la Fondation de prévoyance a su profiter d'une reprise toute aussi impressionnante des marchés en fin d'année, pour réaliser une excellente performance sur ses placements de 12.11% au 31.12.2020. Ce résultat, parmi les meilleurs de Suisse, a pu être réalisé grâce à une gestion proactive des placements financiers, une stratégie de diversification des investissements, y compris dans l'immobilier, et une politique d'investissement axée sur le long terme.

Cette performance a conduit à une hausse du degré de couverture de 119.5% en 2019 à 132.9% en 2020, ce qui permet à notre Fondation de pleinement remplir ses obligations financières. La fortune de la Fondation a atteint CHF 402.8 millions en 2020 (2019: CHF 356.0 millions), pour une fortune nette disponible pour couvrir les engagements de prévoyance de près de CHF 305.0 millions. La Réserve de Fluctuation de Valeur (RFV) a également augmenté de 38.37% pour s'établir à CHF 58.49 millions au 31.12.2020 (2019: CHF 42.27 millions).

Le Conseil de fondation a pris la décision, lors de sa séance du 19.04.2021, de faire bénéficier ses 2'740 assurés de cette performance exceptionnelle et de leur distribuer des fonds libres à concurrence de CHF 33.69 millions. Cette distribution permet de conserver une RFV pleine et fera redescendre le degré de couverture à 119.7%. Concrètement, cet excédent de capital de CHF 33.69 millions sera distribué à toutes les personnes assurées en date du 19.04.2021. La clé de répartition prend en considération le volume de l'avoire de libre passage au 19.04.2021, pondéré avec les années de services depuis 2013, date à laquelle a été effectué la dernière distribution aux assurés. Les personnes affiliées depuis cette date auront donc droit à une distribution pleine, les autres à une distribution au prorata de leur ancienneté.

Le nombre d'assurés a augmenté de 4% de 2'634 à 2'740 au cours de l'année 2020. Le nombre de bénéficiaires de rentes s'élève à 347. Le rapport démographique entre le nombre de rentiers à charge et le nombre d'assurés actifs a connu une légère hausse en 2020. Ce ratio à 11.8% reste toutefois inférieur à la moyenne.

Le Conseil de fondation a décidé pour 2020 de créditer un taux d'intérêt de 1.00% (2019: 1.00%) sur le capital obligatoire et surobligatoire du capital épargne et de ne pas indexer les rentes en cours. Le taux technique, soit le taux de rendement que notre Fondation espère réaliser à long terme, est resté inchangé à 2.5%. Le taux de conversion, soit le taux auquel l'avoire de vieillesse est converti en une rente annuelle, s'élève à 6.4% en 2020. Pour rappel, le taux préconisé par la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» du Conseil fédéral s'élevait à 6.0%.

Fin 2020, le Règlement de Prévoyance a été mis à jour, pour entrer en vigueur au 01.01.2021. Le principal changement est l'augmentation du taux de la rente d'invalidité de 35% à 40%, sans modification des taux de cotisation.

Au nom du Conseil de Fondation, nous tenons aussi à vous remercier de la confiance que vous témoignez à la Fondation de prévoyance Swiss Medical Network.

**Raymond Loretan**  
Président

**Frédérique Michel**  
Vice-présidente du Conseil

## PRÉSENTATION

La Fondation de prévoyance Swiss Medical Network, créée en 1973, est une entité indépendante et légalement séparée du groupe privé d'hôpitaux et de cliniques Swiss Medical Network. Le but de la Fondation est de fournir des prestations en cas de retraite, d'invalidité ou de décès à l'ensemble des assurés ainsi qu'à leurs survivants. Le Règlement de Fondation prévoit un plan de prestations pour l'ensemble du personnel et un plan en faveur des cadres et des directeurs. La Fondation de prévoyance Swiss Medical Network est enveloppante, car ses prestations sont supérieures au minimum légal défini par la Loi fédérale sur la Prévoyance Professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Le Conseil de Fondation, composé d'un nombre égal de représentants des employés et de représentants de l'employeur, est responsable de la gestion de la Fondation, avec le soutien de consultants et prestataires indépendants.

### Conseil de Fondation

Représentants des employés

Frédérique Michel (Vice-présidente, Fribourg)

Daniel Meyer (Vaud)

Silke Liebig (Zurich)

Isabelle Schmid Luraschi (Tessin)

Représentants de l'employeur

Raymond Loretan (Président)

Antoine Hubert

Gilles Frachon

Daniel Jandric

### Consultants et prestataires indépendants

Conseil et actuariat

Gestion technique et administrative

Gestion du portefeuille immobilier

Expert immobilier chargé des estimations

Placement de fortune

allea SA

Prika AG

Conseil de fondation

Wüest Partner SA

Banque CIC (Suisse) SA / Albin Kistler AG

Blaise Hatt-Arnold (GSMN Suisse SA)

Fiduciaire Auditoria SA

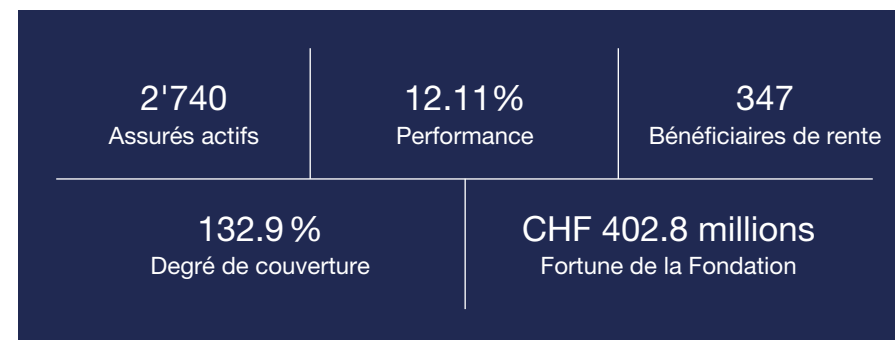
Organe de révision

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des

fondations de Suisse occidentale

## CHIFFRES CLÉS 2020

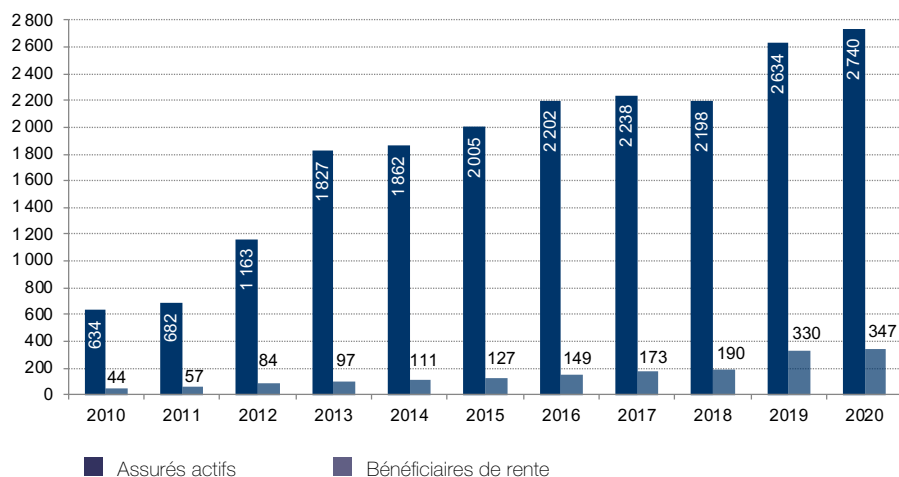


	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'assurés actifs	2'740	2'634
Nombre de bénéficiaires de rente	347	330
Capital de prévoyance (actifs) (en CHF)	203'670'558	200'153'170
Capital de prévoyance (rentiers) (en CHF)	85'455'396	81'658'564
Fortune de la Fondation (en CHF)	402'828'540	355'969'197
Provisions techniques (en CHF)	8'511'000	9'045'000
Réserve de fluctuations de valeurs (en CHF)	58'490'000	42'270'000
Taux technique	2.50%	2.50%
Intérêt capital épargne	1.00%	1.00%
Performance	12.11%	12.12%
Degré de couverture	132.9%	119.5%

## PERSONNES ASSURÉES

Tous les salariés fixes du groupe ayant plus de 18 ans et ayant une rémunération de plus de trois quarts de la rente d'AVS maximale, soit en 2020 plus de CHF 21'510 par an, sont assurés. Au 31.12.2020, la Fondation comptait 2'740 assurés actifs, soit une hausse de 4.0% par rapport à 2019. La moyenne d'âge des assurés actifs a augmenté de 41.7 ans en 2019 à 41.8 ans en 2020, ce qui est relativement jeune par rapport à celui observé dans la majorité des institutions de prévoyance (44 à 45 ans). 74.5% des assurés actifs sont des femmes. La Fondation compte également 347 bénéficiaires de rentes. Le rapport démographique entre le nombre de rentiers à charge et le nombre d'assurés actifs a connu une légère hausse en 2020. Ce ratio à 11.8% reste toutefois inférieur aux niveaux généralement observés dans les fondations semi-autonomes de 15% à 25%.

### Évolution de l'effectif



## FINANCEMENT

Le salaire assuré est le salaire effectif soumis à l'AVS, sans déduction de coordination. Ceci permet de ne pas défavoriser les personnes travaillant à temps partiel.

### Cotisations épargne collaborateurs

Age	Assuré	Employeur
25-34 ans	2.75%	2.75%
35-44 ans	3.75%	3.75%
45-54 ans	5.35%	5.35%
55-64/65-70 ans	6.40%	6.40%

### Cotisations risques et frais collaborateurs

Age	Assuré	Employeur
18-64/65 ans	1.40%	1.40%

Pour le plan cadre, la cotisation épargne est de 13% à tout âge.

## PRESTATIONS

### Rentes de retraite

Le taux de conversion du capital en rente était fixé à 6.4% en 2020. L'épargne reste supérieure au minimum légal selon la LPP et conduit à des prestations de retraite environ 25% plus élevées. Pour rappel, l'âge de la retraite est de 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes.

## Rentes d'invalidité

La rente d'invalidité était de 35% du salaire assuré (= salaire AVS annuel) au 31.12.2020. Dès le 01.01.2021, cette rente est augmentée à 40% du salaire assuré. La rente d'enfant d'invalidité est de 20% de la rente d'invalidité.

## Prestations en cas de décès

La rente de conjoint/partenaire en cas de décès est de 65% de la rente d'invalidité assurée ou de 65% de la rente de retraite. La rente d'orphelin est de 20% de la rente d'invalidité assurée ou de 20% de la rente de retraite. Les risques de décès et d'invalidité sont pleinement réassurés par La Mobilière.

## FORTUNE DE LA FONDATION

La fortune de la Fondation s'élevait à CHF 402.8 millions à fin 2020. La fortune disponible étant supérieure aux engagements de la Fondation, le degré de couverture s'établissait à 132.9%.

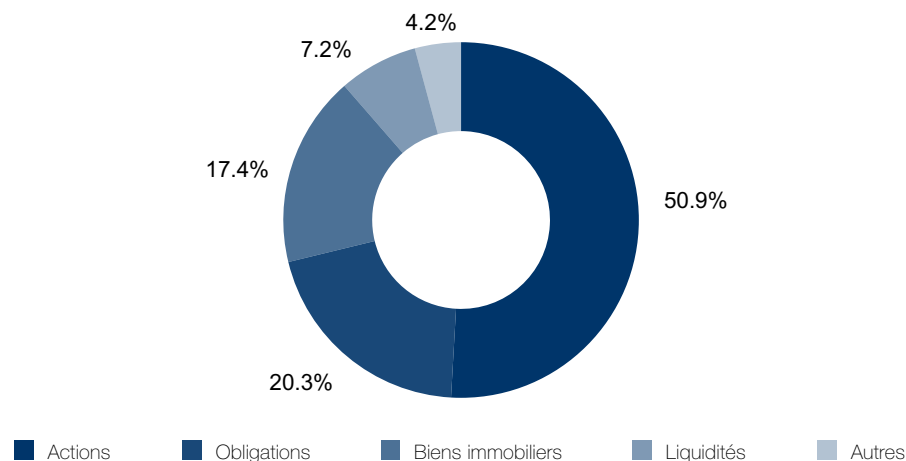


En 2013, une distribution de CHF 8.6 millions a été effectuée afin d'égaliser les degrés de couverture suite à l'intégration de nouvelles cliniques. En 2015 et 2016, ce sont la baisse du taux technique, les adaptations aux tables générationnelles et l'intégration de nouvelles cliniques dans le groupe Swiss Medical Network qui expliquent la baisse des degrés de couverture. La distribution des fonds libres aux assurés en date du 19.04.2021 fera redescendre le degré de couverture de 132.9% à 119.7%.

## Placements

La Fondation a réalisé une performance annuelle de 12.11% sur ses placements financiers. La répartition de la fortune est équilibrée et lui permet d'atteindre ses objectifs de rendement, sans s'exposer à trop de risques. L'allocation de la fortune n'est pas figée et peut s'adapter aux opportunités et risques du marché.

## Répartition au 31.12.2020



Au 31.12.2020, la Fondation détenait quatre immeubles en direct, qui ont réalisé une bonne performance annuelle. Deux immeubles ont été vendus avec plus-value début 2020. La Fondation est investie dans le Swiss Entrepreneurs Private Equity Funds, un véhicule d'investissement unique en Suisse afin de soutenir les start-ups suisses et dans Partners Group Direct Equity, un fonds investi dans des sociétés non cotées en bourse.

## Droit de vote d'actionnaire

La Fondation de prévoyance Swiss Medical Network détient des actions d'entreprises cotées à la bourse suisse. Conformément à l'Ordonnance contre les Rémunérations abusives (ORAb), elle assume l'exercice des droits de vote d'actionnaires dans le respect des intérêts des assurés.

## CONTACT

La Fondation de prévoyance Swiss Medical Network est au service des employés. Elle les aide à préparer leur retraite et à les prémunir financièrement en cas de décès ou d'invalidité.

PRIKA AG et les Ressources Humaines respectives de chaque affilié peuvent répondre aux questions concernant la Fondation de prévoyance.

PRIKA AG

Contact - Fondation de prévoyance Swiss Medical Network

Tél. + 41 41 560 06 46

[apiwowarczyk@prika.ch](mailto:apiwowarczyk@prika.ch)

Contact - Ressources Humaines Swiss Medical Network

Tél. + 41 41 560 06 40

[office@prika.ch](mailto:office@prika.ch)

Fondation de prévoyance Swiss Medical Network · Route du Muids 3 · CH - 1272 Genolier  
[www.swissmedical.net](http://www.swissmedical.net)